

Mode d’emploi pour le siis et les plans d’affaires
Immobilisations prioritaires 2015

Direction des politiques et des programmes d’immobilisations

Table des matières

Aperçu des immobilisations prioritaires pour 2015

Le Ministère examinera les demandes de financement pour les projets d'immobilisations prioritaires afin de déterminer comment répartir le financement des immobilisations destiné aux grands projets d'immobilisations. Les conseils ont été invités à présenter, avant le 15 juillet 2015, leurs demandes de financement au titre des projets d'immobilisations prioritaires par l'entremise du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS).

Dans un souci d'amélioration continue, le Ministère a actualisé les outils de présentation des projets d'immobilisations prioritaires, y compris les plans d'affaires associés à chaque projet prioritaire.

Même si les conseils auront l'occasion de présenter jusqu'à 30 projets d'immobilisations prioritaires, seuls les huit (8) premiers projets, ayant une date d'ouverture prévue au plus tard en 2018-2019, seront pris en compte. Ils devront être accompagnés d'un plan d'affaires complet. Les projets avec une ouverture prévue post 2018-2019 ne serons pas pris en considérations en raison du manque d'urgence.

Compte tenu du climat économique et fiscal actuel, nous demandons aux conseils de se concentrer sur leurs priorités les plus élevées et les plus urgentes en matière d'installations, et notamment celles qui répondent aux pressions liées aux effectifs, aux conditions des installations, aux regroupements d'écoles et aux installations destinées aux élèves langue française. La note de service 2015 : B12 présente les détails de ces catégories de projets; les conseils y trouveront des renseignements utiles.

En janvier 2014, les conseils ont reçu une lettre résumant les réponses du Ministère aux demandes de financement des conseils pour les immobilisations prioritaires de 2013. En 2015, le Ministère a annoncé les résultats relatifs au financement des projets d'immobilisations pour le regroupement scolaire (PIRS) de 2014. On suggère aux conseils scolaires de prendre connaissance des commentaires du Ministère avant de déterminer leurs futurs besoins à soumettre.

Les projets qui ne devraient pas être soumis comme projets d'immobilisations prioritaires sont :

- les projets financés précédemment, par le Ministère ou par le conseil;
- les projets qui devraient être financés dans le cadre des initiatives de financement de la réfection des écoles, y compris l'amélioration des programmes et les projets visant à répondre aux changements actuels ou proposés à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario;
- les projets qui ont trait uniquement aux pressions liées aux installations d'un programme spécialisé ou alternatif comme l'immersion en français.

Les conseils doivent s'assurer que le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) est conforme aux États Financiers de 2013-2014 du conseil pour que leur demande de financement d'immobilisations prioritaires soit prise en compte.

Les conseils qui ont l'intention de poursuivre un projet en utilisant du financement disponible (réaffectations des engagements du ministère) ou d'autres fonds mis à leur disposition, tel qu'indiqué dans leur MAPI, doivent inclure ces projets à titre d'immobilisations prioritaires dans le processus de soumission.

Le Ministère évaluera tous les projets proposés en tenant compte du contexte opérationnel de chaque conseil scolaire ainsi que des mesures quantitatives propres au projet selon la catégorie de projet.

Projets relatifs aux pressions liées aux effectifs et aux installations destinées aux élèves de langue française:

- Le Ministère fondera son évaluation sur les cotes attribuées pour la capacité des écoles, les tendances passées et les prévisions relatives aux effectifs, et la répartition géographique des élèves.
- Le Ministère donnera la priorité d'abord aux projets se trouvant dans des régions où les besoins en installations sont actuellement grands, puis aux projets se trouvant dans des régions où on s'attend à ce que ces besoins soient grands dans les dix prochaines années.

Pour les projets liés à l'état des installations et aux regroupements d'écoles:

- Le Ministère fondera son évaluation des économies prévues quant au fonctionnement et à la réfection des écoles et à l'élimination du retard relatif à la réfection par rapport au coût du projet.
- Le Ministère donnera la priorité aux projets dont le taux de rentabilité interne devrait être le plus élevé. Cela sera calculé au moyen des coûts indiqués et des économies prévues du projet. Par exemple, une addition de 2 millions de dollars qui ferme 2 écoles, élimine un retard relatif à la réfection de 4 millions de dollars et réduit les coûts d'opération de 100 000 $ par année donnera un taux de rentabilité interne supérieur à une addition de 5 millions de dollars qui élimine un retard relatif à la réfection de 1 million de dollars et réduit les coûts d'opération prévus de 50 000 $ par année.

Les indicateurs de rendement suivants des conseils scolaires seront également pris en considération pour toutes les catégories de projets d'immobilisations prioritaires:

- capacité du conseil scolaire à construire en respectant les coûts repères du Ministère;
- capacité du conseil scolaire à terminer les projets dans les délais prévus;
- bilan du conseil scolaire pour ce qui est de se conformer aux mesures de reddition de compte du Ministère en matière d'immobilisations (annexe B);
- tendances quant aux effectifs et à l'utilisation des projets du conseil scolaire qui ont déjà été financés;
- nombre de projets en cours au conseil scolaire et statut de ces projets par rapport au financement approuvé et aux délais prévus.

Tous les critères liés aux effectifs seront examinés en tant que facteurs qui sont susceptibles d'avoir une influence sur la taille de l'école, comme la situation géographique et la catégorie de l'établissement.

Si vous avez des questions en remplissant les soumissions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir Annexe A).

Nouveautés pour 2015

Cette année, les conseils scolaires auront l'occasion de présenter leurs 8 principaux projets d'immobilisations prioritaires au moyen d'un nouveau gabarit de plan d'affaires. Les modifications apportées au gabarit comprennent ce qui suit :

- **Solutions alternatives :** Cette année, les conseils scolaires rempliront un plan d'affaires par solution, alors que par le passé, les solutions alternatives pouvaient être incluses dans le même plan d'affaires que la solution proposée. Chaque solution proposée et chaque solution alternative doivent avoir leur propre plan d'affaires. Les plans d'affaires des solutions alternatives seront téléversés dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS sous forme de fichiers supplémentaires d'un projet.
- **Énoncé du projet :** Les conseils scolaires doivent présenter l'énoncé du projet à l'intérieur de chaque plan d'affaires. L'énoncé d'un projet se divise en places élèves (M-J; 1re – 8e année; 9e – 12e année), salles (garderie) et superficie brute (superficie à rénover).
- **Superficie :** Pour chaque plan d'affaires, dans la section sur les écoles les plus proches (Closest School Facilities), les conseils scolaires doivent fournir la superficie d'un établissement qui a été choisi dans le cadre de la solution dans la colonne « Proposé si différent du réel », si la superficie actuelle change à la suite du projet.
- **Coûts d'opération :** Dans la section sur les écoles les plus proches (Closest School Facilities) de chaque plan d'affaires, les conseils scolaires doivent préciser les coûts d'opération d'un établissement qui a été choisi dans le cadre de la solution et, si ce chiffre change à la suite du projet, les futurs coûts d'opération en dollars de 2015.
- **Commentaires :** Le nouveau gabarit ne contient plus de cases pour les commentaires. On encourage les conseils scolaires à donner des renseignements supplémentaires sur un projet dans un document Word qu'ils téléverseront sous forme de fichier supplémentaire dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Le conseil devra avoir rendu une décision finale concernant les projets reliés à un examen des installations avant le 15 juillet 2015 pour que ces projets soient pris en compte.

- Les conseils peuvent modifier les demandes de projets d'immobilisations prioritaires de 2013 et de PIRS de 2014 qui n'ont pas été approuvées et les inclure dans la nouvelle liste des projets prioritaires de 2015.

Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires

Dans le SIIS, le Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires se trouve sous l’onglet Cadre de responsabilité du menu principal. C’est avec cet outil que les conseils scolaires sont tenus de présenter leur demande de financement pour les projets d’immobilisations prioritaires. Le Tableau de bord présente un aperçu des projets d’immobilisations prioritaires du conseil, projet par projet, ainsi que les fonctionnalités pour accéder au plan d’affaires s’y rattachant.

Description générale

Les conseils ont l’occasion de consigner jusqu’à 30 projets d’immobilisations prioritaires dans le Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires, mais seuls les huit (8) principaux projets, dont la date d’ouverture prévue sera au plus tard en 2018-2019, seront pris en compte pour le financement. Ces huit (8) projets devront être appuyés par un plan d’affaires complet présenté au moyen du gabarit fourni par le Ministère.

Le bouton « Enregistrer » permet aux conseils scolaires d’actualiser le Tableau de bord quand ils le souhaitent. Plusieurs notes en bas de la page détaillent les exigences liées à certaines colonnes du Tableau de bord.

Données à saisir par le conseil scolaire

Les conseils scolaires sont tenus de remplir tous les champs du Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires pour chaque projet pour lequel ils ont l’intention de demander du financement. Chaque champ est décrit plus bas.

Nom du projet

Vous avez trois options pour saisir le nom du projet :

Option 1 – Projets qui ont été soumis comme projets d’immobilisations prioritaires en 2013 et qui n’ont pas été approuvés.

- Pour choisir un projet antérieur, sélectionner « 2013 » ou « 2014 Consolidation » du champ déroulant de l’Année de soumission.
- Sur le côté gauche du tableau de bord, cochez les cases associées aux projets que vous souhaitez reporter à 2015 et cliquez sur la case « Copier à la soumission actuelle » au bas de l’écran.
- Les projets retenus devraient apparaître dans le gabarit des projets d’immobilisations prioritaires pour 2015 de votre conseil. Seul le nom du projet et le code postal s’afficheront automatiquement. Vous devrez remplir tous les autres champs.

Option 2 – Projets qui ont déjà un numéro SIIS, y compris un numéro de la série 50000 pour les écoles prévues**.**

- Sélectionner le bouton « Sélectionner une (des) école(s) ».
- Rechercher des écoles en utilisant un éventail de numéros SIIS, un nom d'école, un palier, un statut ou une ville.
- La liste des écoles apparaît, permettant au conseil de sélectionner les établissements à ajouter au Tableau de bord.
- Une fois que la sélection est achevée, cliquer sur le bouton « Ajouter » pour que les établissements sélectionnés apparaissent sur le Tableau de bord.

Option 3 – Projets sans numéro SIIS, y compris un numéro de la série 50000 pour les écoles prévues.

- Sélectionner le bouton « Ajouter une école prévue ».
- Saisir les champs obligatoires et cliquer sur « Enregistrer ».
- Nota : le champ du code postal est primordial car il sert à calculer le facteur de redressement géographique pour le financement repère. Pour les nouvelles écoles qui n'ont pas encore de code postal officiel, veuillez saisir le code postal de l'adresse prévue.
- Une fois que les données ont été sauvegardées, le nouvel établissement est ajouté au Tableau de bord.
- Nota : le projet nouvellement créé apparaitra aussi automatiquement dans le module Projet capital du SIIS sous l'onglet Inventaire (section des nouvelles écoles prévues). Par contre, si le conseil scolaire décide de supprimer un projet nouvellement créé, il doit être éliminé manuellement à la fois dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et dans le module Projet capital.

Année requise

Il faut obligatoirement saisir l'année au cours de laquelle le projet doit être achevé au moyen du menu déroulant (année scolaire de la date d'ouverture).

Ordre de priorité

Pour les projets qui sont exigés au plus tard en 2018-2019, il faut classer les huit (8) principaux projets par ordre de priorité, en commençant par le plus important. Les projets ayant une date d'ouverture après 2018-2019 ne sont pas à prioriser. Le classement ne peut pas contenir de répétitions ou de rangs manquants.

Catégorie de projet

Les conseils doivent indiquer si le projet demandé vise à répondre aux pressions liées aux effectifs, à l'état des installations, au regroupement d'écoles ou à un autre facteur. Si le conseil sélectionne la catégorie « Autre », il doit alors donner des précisions

Détails

Si le conseil sélectionne la catégorie « Autre », il doit saisir une description sommaire du projet.

Type de projet

Il faut indiquer si le projet est une nouvelle école, une addition permanente ou une rénovation.

Palier

Veuillez indiquer le palier associé au projet exigé :

- É – Élémentaire
- S – Secondaire
- É/S – Installations qui comprennent à la fois une composante élémentaire et secondaire, comme MJ-12 ou 7-12

Date de la décision du comité d'examen des installations

Les conseils scolaires sont tenus de saisir le statut actuel du processus d'examen des installations scolaires associé au projet proposé. Si le projet proposé ne nécessite pas d'examen des installations scolaires, il faut sélectionner « N/A ». Le conseil devra avoir rendu une décision finale concernant les projets soumis à un examen des installations avant le 15 juillet 2015 pour que les projets soient pris en compte.

Capacité actuelle (OTG)

Ce nombre doit correspondre à celui de la « Capacité à construire » indiqué à la cellule AW4 du plan d'affaires. On conseille de saisir ce nombre après que le plan d'affaires a été rempli.

Coût total estimé

Ce montant total doit correspondre au « Total estimé » indiqué dans la section « Ventilation des coûts » du plan d'affaires qui a été soumis. Il comprend tous les coûts associés au projet (construction, rénovation, réfection, démolition, préparation du site et achat du site). On conseille de saisir ce nombre après que le plan d'affaires a été rempli.

Code postal

Le code postal sert à calculer le facteur de redressement géographique du financement repère. La cellule du facteur de redressement géographique sera préremplie si l'information est disponible dans le SIIS. Pour les nouvelles écoles qui n'ont pas encore de code postal officiel, veuillez saisir le code postal de l'adresse prévue.

Téléchargement du plan d’affaires et d’autres documents

Le lien Excel permet aux conseils scolaires de télécharger les plans d’affaires exigés. Les plans d’affaires pour 2015 ont été mis à jour et doivent être remplis pour tous les projets afin d’être pris en compte pour le financement d’immobilisations prioritaires.

Après avoir téléchargé le gabarit du plan d’affaires, veuillez sauvegarder immédiatement le fichier sous un nouveau nom pertinent. Ne travaillez pas directement sur Internet dans un fichier qui n’a pas été téléchargé sur votre ordinateur car il sera impossible de le sauvegarder en format Excel.

Veuillez nommer les fichiers des plans d’affaires « CP2015-[dsbid]-Px.xlsx », où [dsbid] est le numéro d’identification du conseil scolaire (p. ex., 01, 05.1, 05.2, 07) et Px désigne le numéro de priorité (p. ex., priorité 1 est P1, priorité 2 est P2, etc.). Les fichiers des plans d’affaires concernant les solutions alternatives seront nommés de façon semblable : CP2015-[dsbid]-Px-Alty.xlsx », où Alty désigne la solution alternative d’un projet donné d’immobilisations prioritaires (p. ex., solution alternative 1 à la priorité 1 est P1-Alt1, solution alternative 2 à la priorité 1 est P1-Alt2, etc.).

Le plan d’affaires est un fichier xlsx. Pour permettre au personnel du Ministère d’analyser les nombres fournis dans chaque plan d’affaires, assurez-vous de téléverser le plan d’affaires sous forme de fichier xlsx dans le SIIS.

L’icône de la loupe permet de téléverser jusqu’à cinq autres fichiers par projet (tels que des cartes, des motions adoptées par le conseil scolaire, des décisions relatives à l’examen des installations scolaires, etc.) qui serviront à appuyer la justification du projet proposé. Les solutions alternatives d’un projet donné peuvent également être soumises, chaque solution étant présentée dans un plan d’affaires distinct. La taille de chaque fichier supplémentaire ne peut pas dépasser 4 Mo par fichier. Seuls les formats de fichiers suivants sont acceptés : doc, docx, pdf, xls, xlsx, jpg, jpeg, gif.

Si vous voulez présenter d’autres fichiers ou si vous avez des questions au sujet du téléversement de documents, veuillez communiquer avec l’analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir Annexe A).

Présentation au Ministère

Une fois que le conseil scolaire a saisi tous les renseignements concernant jusqu’à huit (8) projets prioritaires et qu’il a téléversé tous les documents associés aux plans d’affaires, les données sont prêtes à être transmises au Ministère. Les projets d’immobilisations prioritaires soumis pour financement seront verrouillés dès que le bouton « Soumettre » aura été sélectionné.

Pour modifier des documents déjà soumis, il faudra communiquer avec votre analyste des immobilisations. Nous vous rappelons que le bouton « Enregistrer » permet aux conseils scolaires de mettre à jour le Tableau de bord à n’importe quel moment.

À des fins de planification, les conseils scolaires peuvent continuer de mettre à jour les données des autres projets qui restent dans le Tableau de bord.

Plan d’affaires pour les immobilisations prioritaires

Tel qu’indiqué dans la note de service 2015 : B12, les conseils scolaires peuvent consigner jusqu’à 30 projets d’immobilisations prioritaires dans le Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires. Cependant, seuls les huit (8) principaux projets dont la date d’ouverture est prévue au plus tard en 2018 2019 seront pris en compte pour le financement et devront être étayés par un plan d’affaires rempli.

Le formulaire du plan d’affaires est structuré de façon à ce que le conseil scolaire puisse mettre en évidence les problèmes associés à un aspect du projet proposé et y proposer une solution. Un plan d’affaires distinct est requis pour chaque solution alternative et doit être téléversé dans le Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires du SIIS sous forme de fichier supplémentaire pour un projet donné.

Le fichier Excel du plan d’affaires est identique pour toutes les catégories de projets (pressions liées aux installations, état des installations, installations destinées aux élèves francophones, etc.). Les conseils scolaires doivent uniquement remplir un plan d’affaires par projet prioritaire.

Conseils pratiques

- Seules les cellules jaunes peuvent être remplies. Veuillez noter qu’il n’est pas nécessaire que toutes les cellules jaunes soient remplies pour que le plan d’affaires soit considéré comme complet.
- Faites régulièrement des sauvegardes lorsque vous remplissez le Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires.
- Après avoir téléchargé le gabarit d’un plan d’affaires du SIIS, sauvegardez immédiatement le fichier sous un nouveau nom pertinent.
- Les conseils scolaires sont encouragés à fournir un maximum de renseignements dans un document Word qu’ils téléverseront dans le Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires du SIIS. Cela permet aux conseils scolaires de donner des renseignements supplémentaires qu’ils auraient auparavant inclus dans les cases de commentaires à l’intérieur du plan d’affaires comme tel. D’autres documents supplémentaires d’appui au plan d’affaires (cartes pertinentes, motions du conseil, décisions du comité d’examen des installations, etc.) peuvent aussi être annexés par téléversement au Tableau de bord des projets d’immobilisations prioritaires dans le SIIS.
- Au besoin, appuyez sur la touche « Esc » pour cacher les messages-guides.
- Les données qui s’affichent automatiquement reflètent les données contenues dans le SIIS en mars 2015.
- Si vous avez d’autres questions, veuillez communiquer avec l’analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir Annexe A).

Section A : Aperçu du projet proposé

Informations générales sur le projet

Les informations générales suivantes sont obligatoires : nom du projet, nature du projet, type de projet, rang de cette priorité, année d'ouverture ciblée, besoin en site. Si le projet est soumis à un examen des installations scolaires, il faut préciser la date de la décision définitive du comité d'examen des installations. Ces données doivent être identiques aux renseignements saisis dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires.

Énoncé du projet

Alors que l'ancienne version du plan d'affaires demandait aux conseils scolaires de présenter la portée d'une solution proposée d'un projet au moyen d'une ventilation des salles, le nouveau modèle du plan d'affaires demande que les conseils précisent le nombre de places élèves (M-J; 1re – 8e année; 9e – 12e année), les salles (garderie) et la superficie à rénover (en mètres carrés) dans les colonnes « Capacité à construire » et « Capacité résultante », s'il y a lieu.

Pour les nouvelles écoles, les chiffres des colonnes « Capacité à construire » et « Capacité résultante » seront les mêmes. Dans le cas d'additions permanentes, ces chiffres différeront. Veuillez consulter les exemples à la page suivante.

Places elèves

Le nombre de places élèves dans les colonnes « Capacité à construire » et « Capacité résultante » est ventilé par M-J, 1re – 8e année et 9e – 12e année.

Salles (garderie)

Les places de garderie désignent les places réservées exclusivement pour les enfants de 0 à 3,8 ans dans les écoles existantes, les nouvelles écoles et les écoles agrandies. Les conseils scolaires doivent construire des salles devant servir de garderie conformément à la Loi sur les garderies et la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, une fois promulguée. Les nouvelles salles réservées à la garde d'enfants doivent servir uniquement pour fournir des services de garde agréés pendant la journée d'école. Elles ne doivent pas être utilisées comme salles de classe et il est interdit de demander aux exploitants des services de garde de déménager dans d'autres locaux. Les salles de garderie ne sont pas prises en compte aux fins de la capacité.

Comme dans l'ancienne version du plan d'affaires, le nombre de salles de garderie est saisi dans la **cellule AF10**.

Superficie à rénover

La superficie à rénover est indiquée en mètres carrés et désigne la superficie des salles qui sont modifiées.

Énoncé du projet – Exemple 1 : Nouvelle école

Énoncé du projet

Categorie	Capacité a construire	Capacité résultante
Places Élèves		
M - J	100	100
1iere à 8ieme	400	400
9ieme à 12ieme	200	200
Salles		
Garderie	2	
Superfie brute		
Superficie a rénover		

Le conseil scolaire X construit une école de remplacement qui accueillera des élèves de la maternelle à la 12e année, le nombre d'élèves étant trop élevé dans deux de ses écoles. L'école comprendra 100 places de maternelle et jardin d'enfants, 400 places de la 1re à la 8e année et de 200 places de la 9e à la 12e année. Le nouvel établissement comprendra également deux salles de garderie. Comme il s'agit d'une nouvelle école, il n'y a pas de donnée à saisir pour la superficie à rénover.

Énoncé du projet – Exemple 2 : Addition permanente et rénovation

Énoncé du projet

Categorie	Capacité a construire	Capacité résultante
Places Élèves		
M - J	100	200
1iere à 8ieme	400	800
9ieme à 12ieme		
Salles		
Garderie	1	
Superfie brute		
Superficie a rénover	150	

Le conseil scolaire Y construit une addition à l'une de ses écoles accueillant des élèves de la maternelle à la 8e année en raison de la hausse importante des effectifs attribuable au développement résidentiel dans le secteur. L'addition comprendra 100 places de maternelle et jardin d'enfants et 400 places de la 1re à la 8e année. L'établissement compte déjà une salle de garderie, et une autre sera construite. Le projet prévoit également des rénovations sur une superficie de 150 m2.

Estimé du financement (approx.)

Capacité à construire

Les chiffres sur la capacité à construire s'affichent automatiquement après qu'on a saisi le nombre prévu de places élèves dans la colonne « Capacité à construire » de la section « Énoncé du projet » pour la maternelle et le jardin d'enfants, la 1re à la 8e année et la 9e à la 12e année.

Une fois remplie cette section du plan d'affaires, les conseils devraient utiliser les résultats calculés dans la **cellule AW4**, « Capacité à construire », pour remplir la section « Capacité actuelle » du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Capacité résultante

Les chiffres sur la capacité résultante de la **cellule AW5** s'affichent automatiquement après qu'on a saisi le nombre prévu de places élèves dans la colonne « Capacité résultante » de la section « Énoncé du projet » pour la maternelle et le jardin d'enfants, la 1re à la 8e année et la 9e à la 12e année.

Code postal

Pour tous les projets proposés, les conseils scolaires sont tenus de saisir un code postal de 6 caractères (sans espaces) pour faire en sorte que le facteur de redressement géographique soit appliqué. Si le projet concerne la construction d'une nouvelle école sans qu'il y ait de site, il faut saisir le code postal de l'installation scolaire la plus proche. Le code postal doit correspondre à celui du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Financement d'immobilisations prioritaires

Le montant approximatif du financement octroyé par le Ministère par l'entremise des immobilisations prioritaires pour le projet proposé s'affiche automatiquement en fonction des renseignements saisis dans les sections précédentes pour M-J, 1re – 8e année et 9e – 12e année. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un montant repère approximatif pour le projet, engendré à partir des données saisies dans la cellule AW4, « Capacité à construire ». Ce montant approximatif ne correspond pas nécessairement au montant final repère qui pourrait être approuvé pour le projet en question.

Le montant estimatif du financement du Ministère ne sera pas calculé pour les projets de rénovation ou autres projets, ni pour les projets du palier élémentaire qui comptent au total moins de 200 nouvelles places ou les projets du palier secondaire qui comptent au total moins de 300 nouvelles places étant donné qu'il n'y a pas de mécanisme pour calculer un repère exact pour les projets qui répondent à ces critères.

Financement des services de garde d'enfants

Le financement repère du Ministère pour les services de garde s'affiche automatiquement selon le nombre de salles saisi dans la **cellule AF10** dans la section « Énoncé du projet ». Répétons qu'il s'agit d'une approximation du financement repère que le Ministère verserait

pour la composante « garde d'enfants » du projet qui ne correspond pas nécessairement au montant final repère qui pourrait être approuvé pour les services de garde proposés.

Financement total du projet

Le financement repère du projet représente la somme du financement repère des immobilisations prioritaires et du financement repère des services de garde d'enfants. Le Ministère se réserve le droit de changer le financement repère avant de prendre une décision.

Calculs

Élémentaire et secondaire

Les écoles élémentaires et secondaires sont séparées dans la section « Calcule » parce qu'elles sont financées à des taux différents conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires, *Construire nos écoles, construire notre avenir.*

PE ajouter / effectif

La cellule PE ajouter / effectif se remplit automatiquement selon le nombre total de places élèves inscrit dans la colonne « Capacité à construire » divisé par le nombre total de places élèves inscrit dans la colonne « Capacité résultante ». Dans le cas de l'exemple 2, comme le conseil scolaire Y ajoute 50 % de places élèves de la capacité résultante de l'établissement, il recevrait du financement pour le projet représentant 50 % de la capacité résultante de l'établissement.

Énoncé du projet

Categorie	Capacité a construire	Capacité résultante
Places Élèves		
M - J	100	200
1iere à 8ieme	400	800
9ieme à 12ieme		
Salles		
Garderie	1	
Superfie brute		
Superficie a rénover	150	

Calcule

Elementaire (superficie x 1921.46) (A)	18,751,720
Secondaire (superficie x 2096.16) (B)	0
PE ajouter / éffectif (C)	50%
Facteur géographique (D)	1.00
Repère ((A + B) x C x D)	9,375,860
salles pour le service de garde (A)	1
coûts de base par salle (B)	484,592
Facteur de redressement géo. (C)	1.00
Repère de financement (A x B x C)	484,592

Facteur géographique

Compte tenu du code postal du projet, les niveaux de financement sont rajustés en fonction du facteur de redressement géographique, qui varie entre 1.00 (minimum) et 1.8 (maximum).

Ventilation des coûts

Les conseils scolaires sont tenus de fournir un estimé détailler des coûts du projet, notamment les coûts liés à la construction, à la rénovation, à la réfection, à la démolition, à la préparation du site et à l'achat du site. Ils doivent indiquer le financement disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires.

Une fois remplie cette partie du plan d'affaires, le montant calculé dans la **cellule BZ10**, « Total estimé », est utilisé pour remplir la section « Coût total estimé » du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Sources de financement existantes

Les conseils scolaires ont l'occasion de préciser les sources de financement disponibles pour le projet provenant du Ministère ou du conseil. Le cas échéant, cette information sera validée avec la version la plus récente du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) du conseil. Dans cette section, les conseils scolaires peuvent préciser les projets qui pourraient être exécutés à l'aide d'un financement inférieur au financement repère du Ministère.

Section B : Présentation de la solution

Écoles les plus proches

La liste des écoles les plus proches se remplit automatiquement grâce au numéro SIIS entré par le conseil scolaire; cette liste doit servir de point de départ à l'analyse du projet proposé. Pour les besoins de l'analyse, le conseil scolaire indique son choix parmi les écoles citées en cochant les cases sur le côté gauche de la page. Les conseils scolaires ont l'obligation d'avoir tenu compte, dans la justification du projet proposé, de l'incidence du projet sur les effectifs actuels des installations proches.

La liste initiale des écoles les plus proches ne correspond pas exactement à la liste des écoles qui devraient être incluses dans l'analyse du projet proposé. Il s'agit simplement des 9 établissements les plus proches du numéro SIIS indiqué, se situant dans un rayon de 40 km. Dans la case de commentaires, le conseil scolaire doit justifier la décision d'inclure ou non des numéros SIIS spécifiques.

Pour générer la liste des écoles les plus proches

Dans la **cellule V16**, veuillez saisir un numéro SIIS existant afin de générer la liste des écoles les plus proches qui feront l'objet de l'analyse ultérieure. Pour les projets d'addition permanente et de rénovation, saisir le numéro SIIS qui correspond à l'installation concernée. Pour les projets de nouvelles écoles, le conseil scolaire devrait sélectionner l'école existante concernée la plus proche.

Ajouter des écoles à la liste

Écoles ayant un numéro SIIS

Dans les lignes 28 à 29, on peut ajouter les numéros SIIS d'autres écoles destinées à l'analyse. Ceci est utile dans les régions où il y a plus de 9 écoles à proximité du projet proposé.

Écoles sans numéro SIIS

Dans la ligne 33, on peut ajouter les écoles qui n'ont pas de numéros SIIS mais dont il faut tenir compte dans l'analyse. Ceci est utile dans les cas où le conseil a déjà reçu l'autorisation du Ministère de construire une nouvelle école dans une zone donnée mais n'a pas encore associé un numéro SIIS à l'école proposée.

Pour ajouter des écoles destinées à l'analyse, on peut aussi saisir le nom de l'établissement dans la colonne intitulée « École ». Pour ces écoles, les conseils scolaires sont aussi tenus de saisir le palier, le niveau, la ville, le statut, les données liées aux effectifs, à la capacité, à la superficie et aux coûts d'opération.

Nota : Sept (7) écoles au maximum peuvent être incluses dans la section de l'analyse du plan d'affaires.

Besoins en réfection - 5 ans

Ces colonnes doivent être remplies uniquement pour les écoles qui ont été sélectionnées pour l'analyse. Il s'agit de déterminer les besoins en réfection associés à l'établissement sélectionné s'il diffère de celui qui figure dans la colonne du TCPS ou n'a pas encore été évalué dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires du Ministère (2011-2015).

Superficie

This section provides boards the opportunity to note if the current GFA (square meters) of a facility selected as part of the solution will change as a result of the proposed project. This new figure should be entered under 'Proposed (if different from current)'.

Coûts d'opération

Les conseils scolaires doivent indiquer les coûts d'opération annuels courants de chaque établissement sélectionné dans le cadre de la solution. Pour les établissements existants, les coûts les plus récents disponibles peuvent être saisis. Pour les nouveaux établissements, les conseils devraient indiquer ce que seraient les coûts d'opération aujourd'hui (en dollars de 2015). Si les coûts d'opération changent à la suite du projet proposé, les nouvelles données seront saisies sous « Proposé (si différent du réel) ».

Section C : Analyse de la solution

Situation actuelle

Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires doivent saisir les données relatives aux écoles identifiées dans la section « Présentation de la solution ». Ces données sont saisies en supposant que le projet proposé soit approuvé.

Données sur les effectifs et la capacité

La liste des installations scolaires de cette section (et de toutes les sections suivantes) sera générée en fonction des écoles sélectionnées dans la section « Écoles les plus proches ».

Pour les écoles sélectionnées, les conseils doivent saisir les données suivantes : effectif, capacité actuelle (OTG) et capacité temporaire pour l'année scolaire du projet proposé, mais aussi pour la quatrième et la huitième année suivant l'année du projet. Les données que l'on saisit dans cette section supposent que le projet n'a pas été approuvé.

L'effectif prévu pour l'école sélectionnée doit tenir compte de l'impact des projets d'immobilisations approuvés antérieurement ainsi que des modifications de la capacité actuelle (OTG), par exemple, si le conseil a déjà reçu l'autorisation et les fonds du Ministère pour bâtir une addition à l'une des écoles sélectionnées.

Solution proposée

Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires sont tenus de fournir les données pour les écoles citées dans la section « Présentation de la solution ». Ces données sont saisies en supposant que le projet proposé soit approuvé.

Données sur les effectifs et la capacité

Les conseils scolaires sont tenus de saisir les données sur les effectifs et la capacité des installations scolaires sélectionnées. Contrairement à la section « Situation actuelle », ces données présument que le projet proposé a été approuvé. Si le conseil scolaire construit une nouvelle école dans le cadre de ce projet, cette information doit être saisie dans les cellules jaunes de la **rangée 61**. Pour les projets d'addition permanente ou de rénovation, les conseils scolaires peuvent saisir dans la colonne AS toute modification de la capacité actuelle apportée aux installations scolaires sélectionnées.

Foire aux questions

Est-ce que le Ministère envisagera de financer des projets qui sont engagés dans un processus d'examen des installations scolaires?

Les projets soumis à un examen des installations scolaires nécessitent une décision finale des conseillers avant le 15 juillet 2015 pour que la demande de financement soit prise en considération.

La recommandation approuvée du comité d'examen des installations inclut des additions à deux écoles individuelles. Est-ce que cela compte pour un projet ou deux projets?

Chaque proposition de projet qui exige des travaux d'immobilisations sur plusieurs installations devra être présentée séparément (et il faut attribuer un rang à chaque installation) dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et chaque installation doit faire l'objet d'un plan d'affaires individuel. Ceci ne s'applique pas aux projets M-12 ou 7-12 si les écoles sont sur le même site (c'est-à-dire, une nouvelle école intégrée allant de MJ à la 12e année constitue un seul projet dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et il suffit de soumettre un seul plan d'affaires).

J'ai téléchargé le plan d'affaires mais je n'arrive pas à le sauvegarder?

Après avoir téléchargé le plan d'affaires du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, il faut toujours « sauvegarder » le fichier sous un nom qui évoque le projet avant de commencer à saisir des données. En ouvrant le fichier avant de le sauvegarder on risque d'avoir des difficultés à sauvegarder les données qui ont été saisies.

Est-ce que les frais admissibles au titre de la RAS sont à inclure dans le coût total du projet?

Les frais admissibles au titre de la RAS devraient être inclus au total du coût estimatif du projet proposé. Cependant, les conseils scolaires devraient aussi déterminer le financement de la RAS disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires.

Où doit-on consigner les coûts de rénovation et de réfection?

Les conseils scolaires qui bâtissent des additions permanentes constatent souvent qu'il faut aussi faire des travaux de réfection considérables dans les édifices existants. On demande aux conseils scolaires de saisir ces coûts de réfection dans la cellule « Coûts de construction » de la section intitulée « Total estimé ». Cependant, les conseils scolaires doivent indiquer le financement disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires en plus de consigner dans la case de commentaires connexe la description des travaux à réaliser.

Les projets qui sont uniquement pour une réfection et qui sont financés entièrement par la subvention de réfection annuelle du conseil ne doivent pas être inclus dans le gabarit des projets d’immobilisations prioritaires.

Annexe A: liste des analystes des immobilisations / agents des finances du ministère

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
1	DSB Ontario North East	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
2	Algoma DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
3	Rainbow DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
4	Near North DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
5.1	Keewatin-Patricia DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-212-8410
5.2	Rainy River DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-212-8410
6.1	Lakehead DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-212-8410
6.2	Superior-Greenstone DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-212-8410
7	Bluewater DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
8	Avon Maitland DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
9	Greater Essex County DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
10	Lambton Kent DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
11	Thames Valley DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
12	Toronto DSB	Lisa Bland Lisa.Bland@Ontario.ca 416-326-9921	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
13	Durham DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
14	Kawartha Pine Ridge DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
15	Trillium Lakelands DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
16	York Region DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
17	Simcoe County DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
18	Upper Grand DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
19	Peel DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
20	Halton DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Brenda Shaw Brenda.Shaw@Ontario.ca 519-667-2040 1-877-421-7187
21	Hamilton-Wentworth DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
22	DSB of Niagara	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
23	Grand Erie DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
24	Waterloo Region DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
25	Ottawa-Carleton DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
26	Upper Canada DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
27	Limestone DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
28	Renfrew County DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
29	Hastings and Prince Edward DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
30.1	Northeastern Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
31	Huron-Superior Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Jeffrey Lewis Jeffrey.Lewis@Ontario.ca 416-325-0607
32	Sudbury Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Jeffrey Lewis Jeffrey.Lewis@Ontario.ca 416-325-0607
33.1	Northwest Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
33.2	Kenora Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
34.2	Superior North Catholic DSB	Jaimie Burke Jaimie.Burke@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
35	Bruce-Grey Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
36	Huron-Perth Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
37	Windsor-Essex Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
38	London Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
39	St. Clair Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
40	Toronto Catholic DSB	Lisa Bland Lisa.Bland@Ontario.ca 416-326-9921	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
41	PVNC Catholic DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
42	York Catholic DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
43	Dufferin Peel Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
45	Durham Catholic DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
46	Halton Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
48	Wellington Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Brenda Shaw Brenda.Shaw@Ontario.ca 519-667-2040 1-877-421-7187
49	Waterloo Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
50	Niagara Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-8180
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
53	Ottawa Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Brenda Shaw Brenda.Shaw@Ontario.ca 519-667-2040 1-877-421-7187
54	Renfrew County Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	Yvonne Rollins Yvonne.Rollins@Ontario.ca 416-326-9932	Tara Petroff Tara.Petroff@Ontario.ca 416-326-5436
56	CSP du Nord-Est	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
58	CS Viamonde	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
60.1	CSCD des Grandes Rivières	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
60.2	CSC Franco-Nord	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
61	CSC du Nouvel-Ontario	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
62	CSDC des Aurores boréales	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156

# du Conseil	Nom du Conseil	Analyste des immobilisations	Agents des finances
63	CSC Providence	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
64	CSDC Centre-Sud	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
65	CSDC de l'Est ontarien	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208
66	CÉC du Centre-Est	Daniel Cayouette Daniel.Cayouette@Ontario.ca 416-326-2018	Marjorie Tang Marjorie.Tang@Ontario.ca 416-326-6208